AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat au quartier de la fonderie

La Ville de Mulhouse, en partenariat avec m2A, ont décidé de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat dite de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le quartier Fonderie. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une offre de services qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Menée en partenariat avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la ville de Mulhouse, celle-ci permet de proposer un dispositif d'aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé.

Les objectifs visés sont :

- **La lutte contre l'habitat indigne**
- **la maîtrise de l'énergie**
- **l'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite**
- **la remise sur le marché de logements vacants.**

L'OPAH est mise en place pour une période de 5 ans et prévoit d'intervenir sur plusieurs centaines de logements du quartier, en vue d'améliorer considérablement l'offre d'habitat et l'image du quartier. Les propriétaires privés pourront bénéficier d'aides octroyées par l'Anah et la Ville de Mulhouse. L'OPAH se matérialisera par la signature de d'une convention entre l'Agence nationale de l'habitat, m2A, la Ville de Mulhouse et d'autres partenaires.

La convention précise notamment :

- le périmètre de l'opération

- le montant total des aides susceptibles d'être accordées

- les actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie

- les actions destinées à assurer le respect de la diversité de la population dans les quartiers, à maintenir le caractère social de l'occupation des logements et à favoriser le maintien sur place des occupants

En application de l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Ville de Mulhouse met à disposition du public le projet de convention cadre d'OPAH pendant une durée d'un mois avant sa signature, à savoir du

25 octobre 2019 au 25 novembre 2019

Les documents sont consultables au service Habitat et renouvellement urbain de m2A, situé au **8 rue Franklin 68100 MULHOUSE**, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h.

A l'issue de cette période, Madame le Maire du Mulhouse et le Président de m2A signeront la convention.

A compter de sa signature, la convention pourra être consultée au service Habitat et renouvellement urbain de m2A pendant toute leur durée de validité.